

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

2005

30 nov. - Décret n° 101/PR portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique..... 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis de perte de titres fonciers..... 2

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS
ARRETES ET DECISIONS

DECRET N° 2005-101/PR du 30 novembre 2005 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur proposition du ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations ;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 82-137 / PR du 11 mai 1982 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 86-109 / PR du 05 juin 1986 portant organisation et attributions du ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 89-121 / PR du 21 août 1989 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2001-155 / PR du 20 août 2001 portant organisation et attributions de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-055 / PR du 8 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2005-058 / PR du 20 juin 2005 portant composition du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article Premier : Monsieur Badanam PATOKI, fonctionnaire au siège de la BCEAO à Dakar est nommé Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Art. 2 : Le présent décret abroge toutes les dispositions contraires antérieures, notamment celles du décret n° 200-088/PR du 08 novembre 2000 portant nomination du directeur général du trésor et de la comptabilité Publique.

Art. 3 : Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 30 novembre 2005

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Edem KODJO

Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations
Payadowa BOUKPESSI

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 7940 de la République Togolaise, Volume XLI, Folio 4, appartenant à Monsieur Jacob Gigli ISSAH, Acheteur des produits, demeurant à Lomé.

(Pour Première insertion)

Avis des donné au public de la perte du Titre Foncier N° 4972 de la République Togolaise, Volume XXVI, Folio 47, appartenant à Monsieur Jacob Gigli ISSAH, Acheteur des produits, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 2795 du Territoire Togolais, Volume XV, Folio 71, appartenant à Monsieur Jacob ISA, Acheteur des produits, demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque du titre foncier n° 1317 inséré au livre foncier du Territoire Togolais, Volume VII, Folio 188, appartenant à Madame Marie-Frieda JOHNSON née KUEVIAKOE, sage-femme à la retraite demeurant à Lomé, Route Kpalimé, Tél: 221-49-27.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1477 inséré au Livre Foncier du territoire du Togo Volume VIII F° 47, appartenant à Monsieur Cuthbert BRUCE, assistant de Police, ayant demeuré à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 8544 R.T., Volume XLIV, Folio 9 appartenant à Monsieur FOLLY D. Martinet Aristide demeurant à Lomé.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 641, Volume IV, Folio 117, inséré au livre foncier du Territoire Togolais, appartenant au feu Eugène SANTOS, commerçant.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 2607, Volume XIV, Folio 81, inséré au livre foncier du Territoire Togolais, appartenant à Monsieur Simon EKUE, Employé de commerce à la retraite demeurant à Kodjoviakopé maison EKUE, Tél: 221-26-91.

(Pour première insertion)

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 21.925 R.T., Volume 110, Folio 191 appartenant à Monsieur Kéréké Seyi MEMENE, Officier des FAT demeurant à Lomé, Camp Militaire

(Pour première insertion)